

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

LOGIGRAMME

1 SIGNALER @ tousconcernes@ensvn.sports.gouv.fr
signal-sports@sports.gouv.fr
stopdiscri@ac-rennes.fr

VICTIME OU TÉMOIN

2 ACCUEILLIR ET ORIENTER

si urgence : informer sans délais le Directeur qui déclenche un Art. 40

ACCUEIL DE LA PAROLE sans jugement avec neutralité

cellule d'accueil

RÉCEPTION DU SIGNALEMENT accuser réception

INFORMATIONS
DROITS - PROCÉDURES - DÉLAIS - CONTACTS UTILES

NUMÉROS ET CONTACTS UTILES

- 17** POLICE-SECOURS en cas d'urgence
- URGENCE 114** urgence SMS
- 119** 24h APPEL GRATUIT 7j ALLÔ ENFANCE EN DANGER pour signaler des situations d'enfance en danger
- 3018** pour les cyberviolences et le harcèlement en ligne
- 3 9 19 3919** violences femmes infos
- 3114** NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE pour la prévention du suicide
- SIGNAL-SPORTS** cellule signal sports
- 116 006** Numéro d'aide aux victimes Service de appel gratuits 24/7 numéro national d'aide aux victimes

cellule d'accueil tousconcernes@ensvn.sports.gouv.fr

cellule signalement rectorat stopdiscri@ac-rennes.fr

3 TRAITER LE SIGNALEMENT

RECUEIL

en fonction du lieu, de la qualité de la victime et de la qualité du ms en cause plusieurs procédures peuvent être menées en parallèle

DISCIPLINAIRE / ADMINISTRATIVE / PÉNALE / INTERNE

le directeur décide

- CLASSER SANS SUITE**
- OUVRIR UNE ENQUÊTE INTERNE OU EXTERNE**
 - pour les LICENCIÉS / BÉNÉVOLES d'informer
 - AGENTS COLLABORATEURS PRESTATAIRES
 - le directeur saisit
 - et la cellule fédérale concernée

SUIVI POSSIBILITÉ DE DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE

AUDITION

- le directeur nomme
 - informe
 - conseil de discipline
 - binôme d'enquête
 - supervision juridique
- cellule signalement rectorat
 - commission d'instruction rectorat
 - détermine mesures à prendre
 - classe sans suite

4 DÉCIDER ET CLÔRE

le directeur informe les parties prenantes de sa décision en la motivant par les faits constatés

FAIRE RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR **PROTÉGER** **SANCTIONNER**